



**ARRETE DU PRESIDENT**  
**PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES**  
**D'EMPLOIS DE CATEGORIE A POUR LA REGION CORSE**  
**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD ET DE LA HAUTE CORSE**

Le Président du Centre Départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud,

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires, modifiée,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que l'article 14 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifiant l'article 14 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a confié au Centre de gestion Coordonnateur de Région le soin d'assurer la publicité des créations et vacances d'emploi de catégories A au niveau régional,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, dont les concours ont été décentralisés, transmises par la totalité des Collectivités Territoriales de la Région Corse et enregistrées au secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Corse du Sud, pour la période du 12 au 21 Mai 2021.

**ARRETE**

**Article 1:** Les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A sont arrêtées conformément au document ci-annexé, pour la période du 12 au 21 Mai 2021 qui comporte 7 déclarations.

**Article 2:** Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3:** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Région,

**Fait à Ajaccio le 21 Mai 2021,**

**Le Président**

**A. OTTAVI**

**BULLETIN DE DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS DE CATEGORIES A  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA REGION CORSE**

Collectivités	Date Récep.	Date Enreg.	N° Enregistrement	Poste(s) déclaré(s)	Nombre de postes	Cat	Temps de Travail	Création ou Vacance	Observations
<b>ARRETE N° 02A20210521168 DU 21 MAI 2021</b>									
COLLECTIVITE DE CORSE	18.05	21.05	02A210500298427 001	ATTACHE ATTACHE PRINCIPAL ATTACHE HORS CLASSE DIRECTEUR (Direction de la Langue Corse- Chef du service Formation et Enseignement)	1	A	T.C	VC	Fin de contrat sur emploi permanent
COLLECTIVITE DE CORSE	19.05	21.05	02A210500299038 001	ATTACHE ATTACHE PRINCIPAL ATTACHE HORS CLASSE DIRECTEUR (Chef du Service de l'Assemblée di a Ghjuventù)	1	A	T.C	CR	Réorganisation du service ou transfert de personnel
COLLECTIVITE DE CORSE	19.05	21.05	02A210500299056 001	ATTACHE ATTACHE PRINCIPAL ATTACHE HORS CLASSE DIRECTEUR (Chef du Service de l'Evaluation et de la Prospective)	1	A	T.C	CR	Réorganisation du service ou transfert de personnel
SYVADEC	20.05	21.05	02B210500300426 001 ET 002	INGENIEUR (Service Exploitation)	2	A	T.C	VC	Liste d'aptitude Article 3-3-2°
COLLECTIVITE DE CORSE	20.05	21.05	02A210500300479 001	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF ASSISTANT SOCIO EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (Direction de l'Action Sociale de Proximité – Responsable du dispositif Référent de Parcours)	1	A	T.C	VC	Mutation interne
MARIE DE PORTO – VECCHIO	21.05	21.05	02A210500311328 001	INGENIEUR INGENIEUR PRINCIPAL INGENIEUR HORS CLASSE (Responsable Service Bâtiment et Aménagement Urbain de la ville)	1	A	T.C	VC	Article 3